



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20181108-CONS-AG-18-179
-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2018

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 8 novembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Dérogations au repos dominical - ouverture commerces ville de Bastia en 2019

L'an Deux Mille dix-huit, le huit novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 19 octobre 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Lucien NATALI, Mattea LACAVE, Pierre SAVELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean Joseph MASSONI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Jean Louis MILANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Angèle BRUNINI, Eléane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Serena BATTESTINI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique GIAMARCHI

OBJET : Dérogations au repos dominical - ouverture commerces ville de Bastia en 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « Loi Macron » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la proposition de dérogations au repos dominical de la commune de Bastia ;

Considérant qu'un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI est requis ;

Vu l'avis du Bureau du 15 octobre 2018 ;

Vu le rapport de présentation n° 9 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

(A la majorité – Contre François-Xavier Riolacci)

Le calendrier 2019 relatif aux possibilités d'ouvertures dominicales proposé par la commune de Bastia :

- Les dimanches 7, 14, 21 et 28 juillet ;
- Les dimanches 4, 11, 18 et 25 août ;
- Les dimanches 8, 15, 22 et 29 décembre.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI